

Le **POULS** du SIIAL

Des conditions de travail décentes pour des services de qualité

LE CŒUR DE NOTRE COMBAT !

Volume 8, numéro 4, 19 avril 2016

Le mot de la présidente fait relâche pour ce numéro.

Fusion des établissements : 1 an déjà !

En septembre 2014, le ministre Gaétan Barrette présentait le projet de loi 10 qui modifiait l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux et prévoyait la création, pour chaque région socio-sanitaire, d'une mégastructure appelée **Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS)**. Malgré les protestations de la population, des organisations et des associations professionnelles, le projet de loi fut adopté sous le bâillon en février 2015. De 182 établissements, nous sommes passés à 34 mégastructures. Au niveau de la gouvernance, cette réforme a amené la disparition du palier local décisionnel et la concentration des pouvoirs dans les mains du ministre de la Santé.



À Laval, nous avons assisté en avril 2015 à la création du CISSS de Laval qui fusionne le CSSS, le Centre jeunesse de Laval, le Centre de réadaptation en déficience intellectuelle (CRDI), l'Hôpital juif de réadaptation et l'Agence de la santé et des services sociaux. En 2016, nous devons être très attentifs à la façon dont le nouveau CISSS réorganisera ses activités cliniques (par exemple : fusion ou fermeture de centres d'activités ou réorganisation du travail) dans un contexte d'austérité où les établissements nous parlent d'augmenter leur « efficacité ». Soyez certains que nous serons au poste pour veiller à ce que l'employeur respecte les conventions collectives en vigueur et pour défendre vos droits.

Vous pouvez nous aider à exercer notre vigilance ; si vous observez que les décisions d'un gestionnaire ne semblent pas respecter les règles en vigueur ou s'il y a des changements à l'organisation du travail, n'hésitez pas à nous en faire part.

Michelle Desbiens



**VOTRE SYNDICAT
SIIAL-CSQ
A DE L'IMPACT ICI**

Une force régionale,
une puissance nationale



Fusions syndicales



La fusion des établissements de santé amènera aussi la fusion des syndicats de chaque catégorie. Ainsi, un seul syndicat devra représenter la catégorie 1, soit les infirmières, inhalothérapeutes et infirmières auxiliaires du CISSS de Laval et une seule convention locale sera négociée. Une période de vote est donc à venir où vous aurez à faire le choix de votre allégeance syndicale. Le SIIIAL-CSQ, votre syndicat affilié à la CSQ, sera candidat pour représenter cette catégorie.

Soulignons que la CSQ, notre centrale, est une organisation qui fonctionne de façon décentralisée et qui valorise l'autonomie des syndicats affiliés. Cela nous permet, au SIIIAL-CSQ, de vous offrir un service de proximité. Nous avons notre propre équipe de conseillers spécialisés en relation du travail très présente dans notre milieu et en mesure d'intervenir efficacement auprès de l'employeur lorsque des problèmes se posent. Des représentants locaux et équipes locales sont également présents dans la plupart des sites de notre établissement pour vous aider et vous informer. Nos tournées régulières permettent d'aller à votre rencontre, comprendre vos besoins, répondre à vos questions et vous tenir informées.

Nous aurons l'occasion de vous en parler lors de notre prochaine tournée, au mois de mai. En effet, comme à chaque année, nous soulignerons le mois des professions par une activité dans chaque site. Vous pouvez consulter l'horaire de ces rencontres dans ce numéro. Au plaisir de vous rencontrer !

Michelle Desbiens

Les mois des professions 2016

Du 5 au 27 mai

Le SIIIAL soulignera le mois des professions tout au long du mois de mai. Vérifier le tableau ci-dessous pour connaître la journée de l'activité reliée à cet événement dans votre établissement.



Date	Site	Salle	Date	Site	Salle
5 mai	CSL	Réal-Dubord (arrière) RC-28	13 mai	Idola-Saint-Jean 250, Cartier	Salle A-123
6 mai	Fernand-Larocque	Salle des employés	16 mai	La Pinière	Salle à confirmer
6 mai	CISPLOI	Salle 116-118	16 mai	1351, des Laurentides	Salle 102
10 mai	800, Chomedey	Salle 255	18 mai	304, Cartier	308, Cartier, salle 1, 2 ^e étage
11 mai	Sainte-Dorothée	Salle RC-42	18 mai	4731, Lévesque	Salle 203
11 mai	1665, du Couvent	Salle 201	24 mai	GMF	CLSC Sainte-Rose salle 950
12 mai	CARL	Salle S-304		Milieu Carcéral	
12 mai	Rose-de-Lima 280, Roi-du-Nord	Si pluie, salle 950-960 Si soleil, extérieur			

MANIFESTATION DU



Lieu de départ : Parc Lafontaine, au coin des rues Lafontaine et Rachel
Heure du rassemblement : 12 h
Départ de la marche : 13 h
Pique-nique : 14 h 15 à 15 h 30 (parc Jeanne-Mance)

Un traiteur sera sur place pour offrir des hot-dogs et breuvages.



www.facebook.com/siialofficiel

Visitez notre site Internet www.siial.com et cliquez sur



PROCHAINEMENT sur notre page Facebook, un article **IMPORTANT** sur la « face cachée » de Facebook

Notre PDG, Mme Caroline Barbir, a débuté une tournée des sites pour rencontrer le personnel du CISSS de Laval. Nous vous invitons à profiter de l'occasion pour poser vos questions, exprimer vos besoins et vos inquiétudes, parler des difficultés vécues au quotidien.

Voici les dates, lieux et heures des rencontres.

Date	Heure	Salle	Date	Heure	Salle
6 avril	16 h	Auditorium Réal-Dubord	12 mai	16 h	Rose-de-Lima – salle 960
14 avril	16 h	Auditorium Réal-Dubord	2 juin	16 h	800, Chomedey, Tour B – salle 255
20 avril	16 h	CARL – salle S-304	8 juin	12 h	CARL – salon de l'Hôpital de jour
27 avril	16 h	4731, boul. Lévesque – salle Gaston-Villeneuve	17 juin	08 h	Auditorium Réal-Dubord
29 avril	12 h	304, Cartier – cuisine 3 ^e étage	21 juin	15 h 30	Sainte-Dorothée – Salon l'Escapade
3 mai	16 h	1665, du Couvent – salle 201	28 juin	15 h 30	Idola-Saint-Jean – salle G-128
4 mai	15 h	Auditorium Réal-Dubord	29 juin	15 h	La Pinière – salle A-01
9 mai	16 h	1351, boul. des Laurentides salle 124	30 juin	15 h	Fernand-Larocque salle de conférence 2 ^e étage
11 mai	08 h	Auditorium Réal-Dubord	6 juillet	12 h 30	CISPLOI – salle d'attente Centre de prélèvement

Sur le terrain...

Depuis le 1^{er} avril, l'employeur doit avoir affiché le calendrier de vacances pour la période estivale. N'oubliez pas qu'une fois ce calendrier affiché, il ne peut être modifié sans une entente entre l'employeur et le syndicat. Il est donc primordial que vous y jetiez un coup d'œil dès sa sortie, afin d'y déceler toute erreur ou non-conformité.

Si vous découvrez une erreur, nous vous invitons d'abord à informer votre gestionnaire de cette situation, idéalement par écrit. Si l'erreur n'est pas corrigée rapidement, veuillez nous contacter, afin que nous puissions faire les représentations pertinentes auprès de l'employeur.